

Guide de la cyber-assurance

Branches de cyber-assurance*

Cliquez sur les noms des produits pour en savoir plus

	CyberEdge**	CyberEdge Plus**	Property Performance**	CyberEdge PC***
Réclamations de tiers découlant de, ou alléguant une perte financière à la suite d'une défaillance de la sécurité du réseau de l'assuré ou d'un défaut de protection des renseignements confidentiels.	✓			Solution d'assurance excédentaire/Différence de conditions afin d'améliorer et combler les lacunes dans la garantie contre les risques de cybersécurité.
Enquête et réponse à la demande de mesures de réglementation découlant d'une défaillance de la sécurité du réseau de l'assuré ou d'un défaut de protection des renseignements confidentiels, y compris la garantie contre ces amendes et sanctions si permise par la Loi.	✓			
Évaluations PCI-DSS (Norme de sécurité de l'industrie des cartes de paiement) des défauts de protection des données de carte de paiement.	✓			
Coûts des notifications, des relations publiques et autres services afin d'aider à gérer et à atténuer un incident cybernétique. Les coûts des consultations juridiques et de surveillance de l'identité pour les victimes d'une infraction sont inclus.	✓			
Coûts liés à l'enquête judiciaire en raison d'un cyberévénement couvert.	✓		✓	
Coûts de restauration des données électroniques à partir des copies, ou en leur absence, les coûts de recherche, collecte et d'assemblage des données électroniques en raison d'un cyberévénement couvert.	✓		✓	
Répond à une interruption importante des activités de l'assuré en prévoyant la perte d'exploitation et certaines dépenses en raison d'un cyberévénement couvert.	✓		✓	
Perte d'exploitation résultant de dommages physiques aux biens en raison d'un cyberévénement couvert.		✓	✓	
Perte liée à des dommages matériels de première partie en raison d'un cyberévénement couvert.		✓	✓	
Réclamations de tiers alléguant des blessures corporelles, ou des dommages matériels aux tiers causés par une défaillance de la sécurité ou une atteinte à la protection de la vie privée.		✓		
Réclamations de tiers alléguant des blessures corporelles, ou des dommages matériels aux tiers causés par une violation d'un système informatique faisant partie du produit d'un assuré.		✓		

* Veuillez noter que toutes les déclarations sont soumises aux modalités, conditions et exclusions de la police spécifique.

** CyberEdge et CyberEdge Plus sont des garanties offertes sur le formulaire de police de l'assurance Specialty Risk Protector. L'assurance Property Performance et la garantie CyberEdge PC font l'objet de formulaires de police distincts.

Pour plus d'informations, contactez votre assureur ou visitez www.aig.com/cyberedge



American International Group, Inc. (AIG) est une des principales sociétés d'assurance internationales. Fondée en 1919, le groupe de sociétés membres d'AIG offre aujourd'hui une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à nos clients dans plus de 80 pays et juridictions. Ces diverses offres comprennent des produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. Les activités principales d'AIG comprennent l'assurance des entreprises et l'assurance des particuliers, ainsi que d'autres activités. L'assurance des entreprises se compose de deux modules – l'assurance responsabilité civile et risques financiers, ainsi que l'assurance des biens et les risques spéciaux. L'assurance des particuliers se compose de quatre modules – les régimes de retraite individuels, les régimes de retraite collectifs, l'assurance vie et l'assurance de personnes. L'action ordinaire AIG est cotée à la bourse de New York et à la bourse de Tokyo.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG à www.aig.com/strategyupdate | YouTube: www.youtube.com/aig | Twitter: @AIGinsurance | LinkedIn: www.linkedin.com/company/aig.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurance de dommages de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance aux entreprises et d'assurance aux particuliers d'AIG au Canada. La garantie pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tiers indépendants. Le logo d'AIG et AIG sont des marques de commerce déposées d'American International Group, Inc., utilisées sous licence par la Compagnie d'assurance AIG du Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG à www.aig.ca.